

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2009038

Signataire : MG/PC

OBJET : Commune d'Aubervilliers et UNAF : projet "L'abeille sentinelle de l'environnement"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la charte nationale pour la survie des abeilles et la sauvegarde de la biodiversité,

Vu le programme « Abeille, sentinelle de l'environnement » proposé par l'UNAF (Union Nationale des Apiculteurs de France),

Considérant l'intérêt d'adhérer à cette démarche afin d'installer des ruches sur les bâtiments publics ou dans les espaces verts,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DIT que la commune souhaite devenir partenaire de la charte nationale pour la survie des abeilles et la sauvegarde de la biodiversité pour 32 600 € HT pour 3 ans.

AUTORISE le maire à signer :

- la convention pour l'installation d'un rucher et la communication pour 8 600 € HT par an
- la convention pour le suivi du rucher et la communication pour 8 000 € HT par an, sur une période de 3 ans, soit 24 000€, renouvelable.

Le Maire

Jacques SALVATOR